



Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex

Maître  
d'Ouvrage



## PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER PALMER-SARAILLERE-8 MAI 1945 COMMUNE DE CENON

### DOSSIER D'ENQUETE PRÉALABLE À LA DECLARATION DE PROJET Pièce 6 – Avis obligatoires émis sur le projet et réponses éventuelles du MOA



TPF INGENIERIE  
POLE PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES ET FONCIERES

Ingénierie

### **6.3. Avis de la commune de Cenon**

Cenon, le 24 août 2020

Hôtel de ville  
1 av. Carnot CS 50027  
33152 Cenon CEDEX  
Tel. 05.57.80.70.00  
[www.ville-cenon.fr/](http://www.ville-cenon.fr/) [info@ville-cenon.fr](mailto:info@ville-cenon.fr)

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE  
Affaire suivie par : Hervé Chiron / Delphine Ballet

BORDEAUX MÉTROPOLE  
Madame Karine GESSNER  
DIRECTRICE DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA  
VILLE  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

Objet : Avis sur le dossier d'évaluation environnementale du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Palmer, Saraillère, 8 mai 1945 (Courier ref DH/SVQR/MIRU/SG/FL/2020/037)

Madame la Directrice,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier d'évaluation environnementale du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Palmer, Saraillère, 8 mai 1945 à Cenon, conformément aux articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'Environnement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, celui-ci n'appelle pas de remarques particulières de ma part. La ville de Cenon formule ainsi un avis favorable concernant le dossier d'évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.



  
Jean-François EGRON  
Maire de CENON